

Appliqué le :  
**19/06/2023**

A réviser le :  
**19/06/2026**

**FP-QUALI-14-133**  
version : **10.0**

Référence du secteur :

**Services destinataires**

**Fonctions concernées**

A préciser dans ce champ

## INTITULE

Libellé du métier : **Psychologue Clinicienne**

Code métier : « code » « [Lien hypertexte de la fiche métier](#) »

[Lien internet répertoire des métiers de la FPH](#)

## LIEU D'EXERCICE

**Le pôle des médecines spécialisées**

## POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Le Psychologue est cadre de catégorie A de la FPH.

Dans le cadre de son exercice il est autonome et responsable de ses moyens. Il est sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du Directeur Général qui par délégation peut transmettre cette fonction au Chef de Pôle.

Liens fonctionnels avec l'ensemble du CHM et notamment :

## MISSIONS GENERALES = PROFIL DE FONCTION (2-3 POINTS)

### DESCRIPTION DES ACTIVITES

- Réaliser des évaluations psychologiques et poser des diagnostics ;
- Accompagner les personnes présentant des troubles du comportement et de la personnalité ;
- Mettre en place des thérapies individuelles ou collectives adaptées à ses patients
- Accompagner, sensibiliser et informer les professionnels médicaux, sociaux sur l'aspect psychologique ;

### Description des taches :

Auprès des équipes : recueil et analyse des demandes.  
Planification et réalisations des entretiens avec les patients  
Transmissions orales et écrites (Orbis) aux équipes soignantes et médicales dans le cadre de l'élaboration du projet de soins des patients.

### Documents de Références (procédures générales des activités)



---

## SAVOIR ETRE ET SAVOIR FAIRE

Participer à la prise en charge pluridisciplinaire d'un patient. Contribuer à la compréhension du fonctionnement psychique du patient.

Capacité d'adaptation à la temporalité particulière des services.

Capacité d'écoute, d'analyse, d'adaptation et d'organisation.

Exercer sa pratique en cohérence avec les textes de références.

Respect des valeurs éthiques et déontologiques.

---

## CONNAISSANCES REQUISES ET DIPLOME

Master 2 de Psychologie Clinique et Psychopathologie.

---

## HORAIRES DE TRAVAIL

Journées de travail à répartir du lundi au vendredi (présence obligatoire le mercredi et le vendredi après-midi)

Base de travail : 39 h

Poste à 0.20 ETP

---

### Historique de la procédure :

N° de version	Date de modification	Objet des modifications

AUTEUR(S)	<i>Champs destinés auWorkFlow SharePoint</i>		<i>Champs Libres</i>
VALIDATION	[Valideur 1] [Valideur 2] [Valideur 3]	[Valideur 4] [Valideur 5] [Valideur 6]	
APPROBATION	[Approbateur 1] [Approbateur 2] [Approbateur 3]	[Approbateur 4] [Approbateur 5] [Approbateur 6]	<b>DRH</b>
Référent GED	[Référent GED]		